



Club nautique Ichtus

PV de l'assemblée générale du 14 mars 2008

Damien Reymond, président, ouvre la séance à 20h05 et accueille les membres présents. Comme il n'y a pas de demande de modification, l'ordre du jour est accepté.

1. Appel

Chacun s'inscrit sur une feuille de présence et note les éventuels excusés. (*ndls: Comme une vingtaine de personnes présentes se sont inscrites sur la feuille des excusés, j'ai essayé de rétablir la liste exacte des présents et excusés... il est possible toutefois qu'il subsiste quelques erreurs qui pourront être corrigée à l'AG l'année prochaine! En 2009, j'utiliserai une police plus grande que 18 pts!*)

- **présents** : Corsin Battaglia, Caryl Beljean, Claude Berger, Antoine Berthoud, Christian Berthoud, Dorothee Bongiovanni, Pietro Bongiovanni, Dominique Bourgeois, Pierre Cattin, Alfredo Carrero, Nicolas Dey, Julien Dodi, Florence Droz, Nicolas Droz, Michaël Dusong, Charles Ebner, Sébastien Fahrni, Daniel Favarger, Bastien Friedrich, Léonard Friedrich, Olivier Gengenbach, Pascal Gentsch, Roland Gentsch, Mark Haltmeier, Jean-Luc Holweger, Manuel Lopez, Selim Maher, Jean Michel, Jonathan Muster, Valentin Muster, Damien Reymond, Marcel Schöbi, Michel Trevisan, Thomas Tschärner, Karin Turcotte, Robin Vaneberg, Eric Verrecchia, Karin Verrecchia, Romain Voillat, Michaël Zimmermann, Jonathan Zuercher, Valentin Zwygart,
- **excusés** (1 membre par famille): Carine Antunes, Olivier Amstutz, Yan Arnold, Christophe Ballif, Raphaël Baumberger, Nicolas Beljean, Noëlle Bovy, Jean-Daniel Challandes, Roger Christen, Jean-Claude Clémenton, Anita de Francesco, Jacques Donzé, Armand Ducraux, Yann Engel, Pierre-Alain Fürst, Gunnar Garnier, David Gerber, Yves Gury, Philippe Hahn, Céline Hermann, Eveline Hoffmeyer, Judith Karlen, Françoise Matthey, Katja Molnar, Florence Monnet, Claude Monney, Bernard Oguey, Olivier Perrinjaquet, André Quan, Loïc Rey, Michel Rinaldi, Angelo Robbiani, Sylvia Rota, Pierre Rothenbuehler, Boris Salzmann, Heidrun Schlaefli, Emmanuel Schwab, Roland Schwab, Ralph Thielen, Yvonne Tissot, Karine Turcotte, Gils van der Klink, Eric von der Weid, Yann Vuillemin, Werner Weiss, Samuel Winkler, David Wintgens .

2. Nomination des scrutateurs

Olivier Gengenbach et Yannick Droval sont nommés.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le PV de la dernière assemblée générale était disponible sur le site du club. Comme aucune remarque n'est faite, le PV est considéré comme accepté.

4. Rapport du président

Damien Reymond précise qu'en 2007, nous avons été gâté au niveau vent avec bon nombre de "gros bastons"! Il y a eu 102 nouveaux membres, 53 démissions ou exclusions, 12 séances d'accueil. Le cours d'initiation à la planche à voile des mercredis après-midi a rassemblé 12 jeunes. Suite à la proposition des 25 ans du club, une équipe a pu partir pour un voyage en Grèce. Une commission voile a été créée, qui a fait pas mal de travaux de mise en ordre des bateaux. La commune a fait un état des lieux au port. La majorité des bateaux du club ont été expertisés.

Le club a reçu un don de 500 francs du groupe "Au village" qui sera remercié par une invitation à venir naviguer.

Le projet du râtelier couvert a traîné tout au long de l'année: considéré comme construction de minime importance par la Commune lors des contacts pris au préalable, une fois les plans

déposés, le dossier nous a été retourné pour que nous fassions une demande normale! Nous avons reçu l'accord, il y a deux semaines.

Il passe la parole à Valentin Zwygart pour qu'il parle du NFT.

Valentin Zwygart annonce que 2007 a été une super saison pour les suisses romands. Pour les résultats: Romain Deléderray a terminé 1^{er} du classement général junior, Baptiste Beer a terminé 1^{er} en freestyle et 3^e en slalom, lui-même 1^{er} en Formula et 2^e en slalom. Tous ont été bien placés pour leur première année en compétition. Pour 2008, tous les membres du NFT continuent à différents niveaux. Pour 2007, Valentin remercie les membres qui ont fait des dons, le wishbone club ainsi que la BCN. Cela permettra de payer l'hébergement au Sud de la France pour les courses de Pâques.

L'AG applaudit les coureurs.

5. Rapport du caissier

Mark Haltmeier précise que cette année, le club entre à nouveau dans un cycle normal après les dépenses un peu plus élevées de 2006, année du 25^e.

Le bénéfice effectif pour 2007 se monte à 7'202 francs, et le club dispose de quelque 40'000 francs mis de côté pour la construction du râtelier couvert (dont le coût chiffré a eu la mauvaise surprise d'augmenter à près de 140'000.-). Ces provisions pour le râtelier devraient faciliter l'obtention de dons de la part de la Loterie romande ainsi que d'autres «sponsors».

La répartition des recettes et dépenses est proche de celle des années précédentes: les cotisations représentent 95% des entrées; du côté des sorties la répartition est de 45% pour le matériel nautique, 30% pour le coordinateur, le solde couvrant les dépenses du local, l'administration, outillage, etc.

Si entre 2000 et 2003, la moyenne des dépenses de matériel nautique était de 8'000 CHF, depuis 2004, elle a presque triplé. On note une cyclicité de trois ans environ dans les dépenses pour les différentes catégories de matériel (planches, canoës-kayaks, bateau à moteur et voile).

Concernant les cotisations, si 2/3 des membres paient leurs cotisations dans les délais (merci à eux !), il y a malheureusement quelques membres qui sont régulièrement en retard. Le comité a donc décidé de durcir le ton vis-à-vis de ces derniers: un rappel email sera envoyé en mai/juin et dès le 1^{er} juillet des frais de rappel de 20 CHF seront perçus; les propriétaires d'armoires seront notifiés et auront 10 jours pour régler leur coti sous peine de perdre leur place. Dès fin octobre, des frais de rappel de 40 CHF seront facturés.

6. Rapport des vérificateurs de comptes

En l'absence des vérificateurs, Damien Reymond lit le rapport de Jean-Claude Cléménçon et Frank Rossel, vérificateurs, qui demandent de donner décharge au caissier.

L'assemblée vote l'acceptation des comptes et remercie Mark pour son travail par applaudissements.

7. Rapport des responsables du matériel et nomination des responsables de commissions

Damien Reymond précise que jusqu'à maintenant, les responsables pouvaient se sentir un peu seul face à l'ampleur de leur tâche. C'est pourquoi le comité propose de créer 4 commissions:

- **Commission planches à voiles**
- **Commission voile**
- **Commission rame (canoës, kayaks, barques)**
- **Commission local et combis.**

Nicolas Droz précise que la commission voile est déjà opérationnelle et a édicté quelques règles pour éviter les avaries. Il y a également une introduction à passer avant de pouvoir utiliser les voiliers et donc une liste des navigateurs autorisés. Il y a une septantaine de personnes qui viennent régulièrement naviguer.

Pour le bateau de sauvetage, il y a un nouveau moteur ainsi qu'une nouvelle commande.

Il y a l'idée d'acheter un canoë 12 places qui serait également financé en partie par un groupe interne.

Il termine en rappelant que l'on cherche encore des responsables de matériel.

Daniel Favarger propose de ne faire qu'une seule commission, estimant que 4 c'est trop.

Jonathan Muster est un peu nostalgique de l'Ichtus d'avant, qui permettait à des nouveaux de s'intégrer, ce qui ne serait pas le cas avec une seule commission gestionnaire.

Mark Haltmeier précise que le but de ces commissions est de responsabiliser les gens au niveau du club et de décharger Nicolas qui assume un peu tout actuellement. Il estime que le travail est trop lourd pour une seule commission. Chaque commission devra gérer le matériel et prévoir les dépenses (établissement d'un budget) à soumettre au comité via le caissier.

Damien Reymond rappelle qu'à l'époque, il y avait 200 membres inscrits pour 500 actuellement.

Daniel Favarger explique que la Commission travaille sur deux plans et élabore un système de gestion, procédure, règlement, sinistres, récoltes de toutes les tâches.

- Envoi d'un questionnaire sensé déterminer les besoins du club.

- Liste des tâches: importance et urgence.

L'organisation n'est pas parfaite, mais les priorités sont l'état des bateaux.

Damien Reymond demande qui fait partie de la Commission voile.

Corsin Battaglia, Karin Verrecchia, Lionel Paratte, Charles Ebiner et Daniel Favarger.

8. Propositions du comité

a) Demande d'un crédit de 15'000 CHF pour le renouvellement du matériel.

Damien Reymond précise que quelques achats sont déjà prévus: une zen, une planche à voile plus courte, un canoë 12 places, une planche à voile AHD qui monte, un catamaran. Il propose à l'AG d'accepter le crédit et ces achats planifiés.

Olivier Gengenbach demande des précisions sur le canoë 12 places.

Sébastien Fahrni demande comment sera gérée l'utilisation de ce dernier.

Nicolas Droz explique que la gestion sera semblable aux dériveurs, donc soumise à autorisation avec une formation pour les barreaux.

Michel Trevisan trouve qu'il vaut mieux acheter 4 canoës de 4 places.

Nicolas Droz précise qu'une équipe du club qui s'entraîne pour la Voga Longa est intéressée pour leur entraînement. Des familles sont également intéressées car elle peuvent être ensemble.

Sébastien Fahrni demande pourquoi on ne peut pas collaborer avec Frédéric Haussener.

Jonathan Muster trouve que ce bateau est élitiste.

Nicolas Droz précise que l'on fera un bilan dans une année. S'il n'est pas positif, on pourra le revendre.

Mark Haltmeier remarque que ce canoë est élitiste au même titre que certaines planches à voile ou catamaran.

Daniel Favarger trouve que même le Boss, qui est un dériveur à peu près normal, est trop pointu pour le club... alors un "machin exotique"...

Caryl Beljean a l'habitude de ramer sur ces embarcations qui ont une grande inertie. Il est d'accord pour naviguer à 5, mais pas pour une navigation familiale. Pour les bons rameurs, ce canoë est intéressant à 5. L'équipe qui désire s'entraîner avec aura un système de pré-réservation et il trouve que c'est effectivement réservé à une élite. Que faire si des groupes désirent l'utiliser?

Florence Droz est étonnée que l'on ne puisse pas avoir la même ouverture d'esprit pour le canoë, avec un bateau soumis à autorisation, que pour la voile ou la planche à voile où cela ne pose de problème à personne que certaines embarcations soient réservées à une élite.

Nicolas Droz rappelle qu'il y aura un groupe de barreurs agréés par le club qui seront seuls habilités à barrer. Les groupes devront donc se soumettre à cela.

Karin Turcotte a l'habitude de faire du canoë et du kayak. Elle reconnaît que le lac de Neuchâtel est un lac de "voileux", mais c'est également un super bon lac pour s'initier aux ballades en canoë et kayak. Elle est prête à s'impliquer et soutenir cet achat.

Olivier Gengenbach préférerait l'achat d'autres canoës, car il y a eu des week-ends où les canoës bruns étaient tous sortis.

Mark Haltmeier précise que le club ne prend pas trop de risques. Ce canoë est neuf, donc facilement revendable dans une année si l'expérience s'avère mauvaise.

Damien Reymond propose de voter sur l'achat d'un canoë 12 places et demande à l'AG de faire confiance au comité.

Au vote, l'achat du canoë 12 places est acceptée par 27 voix, contre 14 et 3 abstentions.

Au vote, la demande de crédit de 15'000 francs pour le renouvellement du matériel est acceptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du contrat du coordinateur.

Damien Reymond propose de renouveler le contrat de Nicolas Droz pour 2008. Le comité reste persuadé qu'un tel poste est indispensable et continue d'accorder sa confiance à Nicolas.

Au vote, le renouvellement du contrat du coordinateur est accepté à l'unanimité.

c) Rapport sur le fond de solidarité 2007 et fond solidarité 2008

Damien Reymond rappelle que le fond solidarité 2007 a été alloué à Cap Amitié.

Michaël Dusong, pour Cap Amitié, désire encore remercier le club. Il était encore en République dominicaine lorsqu'il a reçu ce don et il a été touché que le club pense à cette organisation. Il rappelle que "Cap Amitié" est une école de tourisme qui permet à 600 élèves d'effectuer un diplôme tous les 3 – 4 mois.

Damien Reymond propose que les 500 francs soient octroyés, cette année, pour l'achat des licences des coureurs du NFT.

Caryl Beljean relève que, pour 2007, le groupe "au village" sera content de voir que son don de 500 francs a été donné à une organisation.

Damien Reymond répond que si l'on reçoit, autant se donner la main et donner à son tour.

Jonathan Muster estime que les licences des coureurs ne devraient pas être prises sur ce fond.

Stéphane Kobel propose que pour remercier le groupe "Au village", on leur dise ce que l'on a acheté avec leur argent.

Damien Reymond procède au vote.

Au vote, l'attribution du fond solidarité 2008 au NFT est acceptée à la majorité.

9. Propositions individuelles

Suite à une remarque de Daniel Favarger, **Damien Reymond** s'excuse auprès de Pascal Gentsch de ne pas avoir voté sa proposition d'achat l'année dernière et d'avoir fait un geste, semble-t-il rabaissant.

André Quan propose l'achat de combis pour enfants.

Nicolas Droz répond qu'il a acheté un lot de combis, dans lequel il y en a pour les enfants.

a) Proposition "Antoine Berthoud":

1. Une fois la cotisation de l'année payée, chaque membre d'Ichtus reçoit une carte de membre. Un membre d'Ichtus pouvant être une famille, chaque carte mentionnera les noms et prénoms des deux parents et de leurs enfants.
2. Dès le 1er mai, l'accès aux locaux d'Ichtus et l'utilisation du matériel de l'association sont réservés exclusivement aux membres ayant payé leur cotisation de l'année et à leurs hôtes. La présentation d'une carte de membre valable peut être exigée en tout temps. Le comité règle la manière dont les contrôles sont réalisés.

Antoine Berthoud argumente sa proposition.

Damien Reymond présente l'avis du comité: Il n'est pas normal que certaines personnes profitent du club, empruntent du matériel, naviguent ou assistent parfois même à des cours, sans payer leur cotisation. Toutefois, la réalisation de cartes est une opération laborieuse (beaucoup de membres et fréquents changements) nécessitant un envoi supplémentaire avant fin mai (coûteux pour le club). Le contrôle est difficilement réalisable (perte de carte, oubli, etc.).

Olivier Gengenbach propose de forcer les gens à montrer leur récépissé.

Damien Reymond présente la contre proposition du comité:

Entre avril et juin: rappels par courriel ou téléphone.

Dès juin, affichage au club d'une liste des mauvais payeurs. Ces derniers n'ont alors plus le droit d'emprunter du matériel. Cette liste est actualisée chaque mois.

Dès le 1^{er} juillet frais de rappel de 20.- et pressions sur les membres qui ont une armoire, un casier et/ou un emplacement de planche/canoë. Début août: perte de l'armoire, casier et emplacements si les cotisations ne sont pas payées. En cas de difficultés financières, un arrangement peut être établi avec le caissier.

Antoine Berthoud tenait surtout à exprimer un réel problème de compétences des membres.

Yannick Droval propose que la liste des mauvais payeurs soit sur le site ichtus.

Mark Haltmeier ne trouve pas judicieux de publier cette information sur le site.

Antoine Berthoud trouve qu'au niveau des délais, une mise à jour bi-mensuelle serait plus appropriée. Il retire sa proposition de carte de membre.

Mark Haltmeier précise que ce ne sont pas les nouveaux membres qui rechignent à payer dans les temps, au contraire.

Au vote, l'assemblée générale accepte le calendrier du comité pour les mauvais payeurs à la majorité.

Comment faire pour les compétences?

Corsin Battaglia, précise que pour la voile, il y a trois niveau de compétences. 1) débutant, 2) autonome, 3) expert. Il appelle à la collégialité, ce qui ne nécessiterait aucune liste.

b) Assurance casco Ichtus

Damien Reymond rappelle que l'année dernière, l'assemblée générale a mandaté le comité pour réfléchir à la proposition de Daniel Favarger d'instaurer une casco Ichtus. Il présente la proposition du comité:

L'obligation statutaire est difficile à remplir pour la plupart des membres:

Art. 38: Chaque membre actif doit être au bénéfice d'une assurance RC privée couvrant les dommages aux embarcations nautiques, en vue d'éventuels dégâts occasionnés au matériel en prêt.

Actuellement, seule la Mobilière semble assurer le matériel nautique sans surprime.

En conséquence, soit:

1. Tu es assuré à la Mobilière et tout va bien (jusqu'à nouvel avis!)
2. Tu es assuré ailleurs, mais paies volontiers un supplément (d'env. 70.-) pour remplir les conditions statutaire et tout va bien...
3. Tu n'es pas concerné par les points 1 ou 2 et tu ne remplis pas les conditions statutaires ☹

Les personnes se trouvant dans la catégorie 1 n'ont donc rien à perdre dans la proposition, et les personnes des catégories 2 ou 3 ont tout à y gagner!

Le comité propose d'assurer automatiquement les membres actifs contre la casse du matériel appartenant au club sans aucune franchise (à l'essai 1 an) en leur demandant une contribution de 10.- par année (à l'essai 2 ans).

Tu fais partie de la catégorie 3) : votes pour !

Tu fais partie de la catégorie 2) : tu économiseras ~ 60.- / an + la franchise: votes pour !

Tu fais partie de la catégorie 1) : ta franchise est couverte par le club (max. 500 .-) ou alors tu nous montres ta police et tu es dispensé des 10.- : votes pour !

Damien termine en mentionnant quelques points importants:

- Le matériel privé mis à disposition n'est pas couvert !
- En cas de casse, Ichtus n'est pas tenu de remplacer l'objet, mais fera le maximum (en fonction de ses finances) pour fournir un bien équivalent.

- En cas de négligence grave (oubli des bouchons, sortie déconseillée par un responsable, pas d'autorisation, etc...), Ichtus peut décider d'une participation aux frais.
- Les prestations sont subsidiaires par rapport à celles d'autres assurances.
- L'assurance rentre en vigueur dès cette année, et 20.- seront demandés en 2009 pour les années 2008 et 2009 (les cotisations 2008 ayant déjà été envoyées).

Sébastien Fahrni demande ce qui se passe si les feux de tempêtes tournent et que les gens sortent quand même.

Damien Reymond répond que le comité va juger intelligemment, si le gars ne maîtrise pas, c'est une faute grave.

Antoine Berthoud précise que si les feux de tempêtes tournent en Suisse romande, ce n'est pas une interdiction de naviguer, mais une invitation à la prudence.

Damien Reymond explique qu'actuellement, si un aileron est cassé, on le cache. Il est bien clair que si ce sont toujours les mêmes, on leur demandera une franchise.

Caryl Beljean demande ce qui se passe si du matériel est cassé pour 6'000 francs.

Damien Reymond répond que le club n'est pas obligé de remplacer le matériel. Le love-love a été reçu, s'il devait être cassé, on ne le remplacerait probablement pas.

Pietro Bongiovanni demande combien il y a de casse par an actuellement. Damien Reymond signale qu'il y a en moyenne environ 5'000 francs.

Antoine Berthoud trouve l'idée excellente. On pourrait dire que c'est une augmentation déguisée, mais on pourrait aussi dire qu'on est assuré. Cela comporte tout de même un risque du "j'm'en foutiste": un planchiste ne touche rien pour sa planche, il fera donc attention, mais la planche d'Ichtus qu'il utilise est assurée et il va s'en fichier!

Valentin Zwygart pense que celui qui a déjà fait cela ne le fera pas plus après: il a déjà touché le fond!

Damien Reymond précise que, comme les cotisations sont déjà envoyées, si le projet est accepté, le montant de 10.- pour 2008 sera reporté sur la facture 2009.

Au vote, la RC Ichtus est acceptée à la majorité.

10. Élection du comité

Le comité est réélu à l'unanimité avec applaudissements.

11. Nomination des vérificateurs de comptes

Après deux années de vérifications, Frank Rossel voit son mandat se terminer.

Jean-Claude Cléménçon est nommé pour sa deuxième année.

Joëlle Ebner est nommé deuxième vérificatrice.

Sébastien Fahrni est nommé suppléant.

12. Divers et éventuellement vente aux enchères des objets trouvés au club

Des questionnaires de la commission voile sont à disposition dans la version papier.

Le devis pour le râtelier couvert a été reçu ce jour même avec un renchérissement énorme: quelque 138'000 francs. Le comité doit prendre une décision, lancer un appel de fonds... Tout don est naturellement le bienvenu! A noter que le permis de construire est valable 2 ans.

Sébastien Fahrni demande ce qui se passe en cas de location à des groupes. L'année dernière, il y a eu une traversée du lac et un canoë s'est retourné, et c'est le "ville d'Yverdon" qui a repêché les rameurs. Il invite à la prudence!

Nicolas Droz précise que le club ne loue pas de matériel. Les groupes sont membres journaliers et naviguent sous leur propre responsabilité. Dans le cas cité, les éducateurs n'ont pas réussi à canaliser deux éléments perturbateurs du groupe. Par ailleurs, la commission voile a pensé judicieux que les membres journaliers ne puissent pas venir sans la présence du coordinateur. A réfléchir!

Daniel Favarger pense que "naviguer sous sa propre responsabilité" ne suffit pas.

Florence Droz répond que le comité s'était renseigné, et qu'il suffisait de mentionner au local que le club décline toute responsabilité en cas d'accidents, et Ichtus était couvert.

Daniel Favarger met en doute cela.

Florence Droz répond que c'est ce qui nous a été conseillé par des personnes compétentes dans les problèmes d'assurances!

Michael Donzé propose que si un bateau est en maintenance, il faudrait mettre une note sur le système de réservation du site.

Florence Droz répond que si un bateau est en maintenance, il est bloqué... pour autant qu'on le lui ai dit!

Damien Reymond parle d'un point oublié concernant le défraiement du comité. Daniel Favarger a pensé que le club devait rétribuer la secrétaire. Or, Florence Droz a refusé, fervente adepte du bénévolat, et parce qu'elle ne voit pas pourquoi la secrétaire serait rétribuée, alors que les autres membres du comité ne le seraient pas. Le comité a alors pensé à une somme fixe de 1'000 francs par an dont il pourrait disposer en fonction des dépenses de chacun: couverture de frais de tél., achat de cartouches d'encre, dédommagement pour l'utilisation de l'ordinateur personnel, frais de déplacements (séances pour râtelier couvert...), etc.

Damien Reymond procède au vote.

Au vote, la somme de 1'000 francs par an pour le défraiement du comité est accepté à la majorité.

Nicolas Droz rappelle qu'il y a toujours des T-shirts du club en vente et expose les objets trouvés.

Damien Reymond clôt la séance en remerciant la Société des Pêcheurs, St-Blaise Voile et le Wishbone club pour la mise à disposition de la salle. Il remercie également les membres du NFT qui préparent les pizzas et Claude Berger pour la mise à disposition de sa "cabane à pizza". Il invite chacun à partager un morceau de pizza et boire un verre de limonade!

La secrétaire
Florence Droz

St-Blaise, le 25 avril 2008